

COMMUNE DE SABLONCEAUX

Plan Local d'Urbanisme

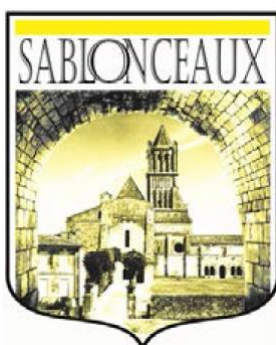
6f. LES PERIMETRES A L'INTERIEUR DESQUELS S'APPLIQUE LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN (ARTICLE L.211-1 DU CODE DE L'URBANISME)

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil Municipal du 26 Février 2026

Vu pour être annexé à la délibération du 26/02/2026

Le Maire,
Lysiane GOUGNON



**LES PERIMETRES A L'INTERIEUR DESQUELS S'APPLIQUE LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN (article L.211-1 du code de l'urbanisme)
CORRESPONDENT AUX ZONES ET SECTEURS DE TYPES U ET AU**

